

Montréal, le 8 août 2012

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Stephen G. Schenke, procureur d'Hydro-Québec Distribution
McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1000, rue De la Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2

M^e Paule Hamelin, procureur d'Énergie Brookfield Marketing s.e.c.
Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L., s.r.l.
3700-1, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande d'annulation de l'appel de qualification (QA/O 2012-01) en
prévision d'un appel d'offres pour l'acquisition de services
d'intégration éolienne
(Dossier de la Régie : R-3806-2012)**

Chers confrères,

Nous accusons réception de la lettre et de la requête en irrecevabilité déposées le 6 août 2012 par Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) ainsi que de la lettre d'Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (EBM) en date du 7 août 2012.

Le Distributeur demande notamment à la Régie de suspendre le calendrier d'audience fixé par la décision D-2012-087 jusqu'à ce qu'une décision soit rendue à l'égard de sa requête en irrecevabilité.

La formation de régisseurs chargée de l'étude du dossier étant présentement en vacances, une décision à l'égard de la demande du Distributeur sera transmise ultérieurement dans les meilleurs délais. D'ici là, l'échéancier fixé par la décision D-2012-087 est maintenu.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

M^e Pierre Tourigny pour :
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

c.c. Me Éric Fraser
Tous les intervenants des dossiers R-3748-2010 et R-3775-2011
Les soumissionnaires de l'appel de qualification QA/O 2012-01